

and attack the ecclesiastical endowments of Lower Canada? Why not move to do away with Separate Schools? If we have no power to do so as a legislative body, we have at all events power to pass an address. Altogether the House could not fail to see the bad-heartedness and absurdity of the movement, and in order that hon. gentlemen might in the strongest and most summary way mark their disapprobation of it, he would move the previous question.

Mr. Mills, referring to the doctrine of the Minister of Justice that we should not discuss a question on which we had no power to legislate said the Imperial Parliament had subjected the conduct of the Canadian Parliament in rejecting the Militia Act of 1862, to a very severe criticism, and had discussed very fully the efficiency of our Militia system, although it was a matter on which they had no power to legislate. The question of the Irish Church was one in which we had a deep interest here. If the British Government had not inflicted that grievance on the Irish people, there would not have been that discontent and disaffection which in the past few years had subjected us in Canada to an expense of many hundreds of thousands of dollars. He thought, therefore, it was a question on which we had the same right to say to the British Government that they should disestablish the Irish Church and thus remove a grievance which had cost us so much, as the Imperial Government had to express their opinions on our Militia system.

Mr. Mackenzie said it was an extraordinary line of argument which had been pursued by the Minister of Justice. If he agreed with that hon. gentleman that this motion was an insult to the members of the Irish Church, he (Mr. Mackenzie) certainly would have been the last man to have seconded it. The measure to which the motion had reference was not one initiated and carried through by the opponents of that Church. It was one that had been initiated and was being carried through by distinguished members of the Church of England and Ireland, and it received the support of a large number of clergymen of the Irish Church itself. If he believed that the disestablishment of the Irish Church was likely to be a real injury to that Church as a branch of the great Protestant body, he might have hesitated, even though feeling the injustice inflicted on Ireland by the existence of its Church Establishment, to record a motion for

[Sir John A. Macdonald.]

près de nous et contester les attributions ecclésiastiques du Bas-Canada? Pourquoi ne pas proposer d'en finir avec les écoles séparées? Si nous n'avons pas le pouvoir de le faire en tant que corps législatif, nous avons du moins le pouvoir d'envoyer un message. De toute manière, la Chambre ne peut manquer de discerner la malveillance et l'absurdité de cette action, et afin que les honorables députés puissent signifier leur désapprobation de la manière la plus forte et la plus sommaire, il propose de mettre aux voix la question préalable.

M. Mills, faisant allusion au principe du ministre de la Justice qui veut que nous ne discussions pas d'une question sur laquelle nous n'avons pas le pouvoir de légiférer, déclare que le Parlement impérial a sévèrement critiqué l'attitude du Parlement canadien lorsqu'il a rejeté la Loi sur la Milice de 1862 et il a discuté longuement de l'efficacité de notre système de milice, même s'il n'avait pas le pouvoir de légiférer sur cette question. La question de l'Église irlandaise nous intéresse au premier chef. Si le Gouvernement britannique n'avait pas causé ces torts au peuple irlandais, il n'y aurait pas eu ce mécontentement et cette désaffection qui, au cours des dernières années, nous a obligés au Canada à dépenser des centaines de milliers de dollars. Par conséquent, il pense qu'en ce qui concerne cette question, nous avons autant le droit de dire au Gouvernement anglais qu'il devrait séparer l'Église irlandaise de l'État et faire disparaître ainsi un tort qui nous a coûté si cher que le Gouvernement Impérial a le droit d'exprimer son opinion sur notre système de milice.

M. Mackenzie déclare que les arguments employés par le ministre de la Justice sont assez extraordinaires. S'il avait admis avec l'honorable ministre que cette motion était une insulte envers les membres de l'Église irlandaise, il (M. Mackenzie) aurait assurément été le dernier à l'appuyer. La loi à laquelle se rapporte cette motion n'a été ni instaurée ni adoptée par les opposants de cette Église, mais par d'éminents membres de l'Église d'Angleterre et d'Irlande, et elle a reçu l'appui d'un grand nombre de prêtres de l'Église irlandaise elle-même. S'il avait pensé que la séparation de l'Église irlandaise était susceptible de léser réellement cette Église en tant que membre du grand corps protestant, il aurait hésité, même en ressentant l'injustice infligée à l'Irlande par l'existence de son Église établie, à voter pour une motion visant à envoyer un message de félicitations au Parlement britannique pour son attitude. Mais en tant que